

# Indice convention collective

#### Par Lineb, le 06/10/2023 à 10:44

Bonjour, je n'ai jamais trop cherché à comprendre ma fiche de paie et en me penchant un peu plus dessus aujourd'hui je constate que:

- \* je suis entrée dans l'entreprise en août 2016 avec sur ma première fiche de paie niveau II coeff 135
- \* j'ai aujourd'hui en septembre 2023 une position II indice 100. il semblerait que l'indice ait changé environ à mon retour de congé maternité en juin 2021...

Est-ce normal de voir ce coeff ou indice diminuer ? N'est il pas censé évoluer tous les 3 ans vers le haut ? Également, la position peut elle être réévaluée car l'expérience est là ?

Je suis sur la convention collective de la métallurgie.

Je vous remercie pour votre retour. Cordialement

#### Par P.M., le 06/10/2023 à 11:10

Bonjour,

A priori, l'indice ne peut pas diminuer, cela aurait pu constituer une discimination à la maternité...

Mais si si Prana67 passe par là, ce serait intéressant de connaître son avis...

## Par **Prana67**, le **06/10/2023** à **16:41**

Bonjour,

Pouvez vous préciser de quelle convention collective il s'agit ? Pour les non cadres il y a une convention par région. Pour les cadres il y a une convention nationale.

Avez vous changé de poste et/ou de statut depuis votre entrée dans l'entreprise ? Par exemple si vous étiez ETAM et êtes passé cadre ? D'après ce que vous nous dites ce serait

possible. Niveau 2 coef 135 pourrait être un coef d'ETAM et position 2 indice 100 un coef de cadre.

A ma connaissance il n'y a pas eu de gros changement en 2021 concernant les coef, sauf si votre CC régionale a été modifiée. Par contre au 1er janvier prochain on aura une toute nouvelle convention collective et la vous allez encore une fois changer de coef.

#### Par Lineb, le 06/10/2023 à 21:15

Merci pour vos réponses. Non je n' ai pas changé de poste depuis mon entrée dans l' entreprise et je suis cadre. Je suis sur la convention collective de la métallurgie. Je pense que je vais me rapprocher des RH pour mieux comprendre ce changement car si en janvier tout change de nouveau, ils partiront peut être sur de mauvaises bases...

## Par P.M., le 07/10/2023 à 08:52

Bonjour,

Prana67 vous a confirmé que la Nouvelle Convention Collective de la métallurgie sera en vigueur à partir de janvier 2024, contrairement à ce qui étit prétendu dans ce sujet...

On s'efforce de donner une réponse sur ce forum et il serait peu pertinent d'interroger l'ensemble du CSE mais éventuellement de vous rapprocher d'un Représentant du Personnel...

#### Par Prana67, le 07/10/2023 à 15:40

Oui vous pouvez poser la question à votre RH.

Il y a manifestement une erreur. Le niveau 2 coef 135 n'existe pas pour les cadres. Avec un coef 135 vous devriez être niveau 3 suivi d'une lettre (A/B ou C). En général avec ce coef vous avez la responsabilité d'une équipe d'ingénieurs et/ou de cadres par exemple.

Le niveau 2 coef 100 correspond à un cadre de plus de 27 ans qui débute dans l'entreprise ou un cadre qui est depuis plus de 3 ans en position 1

Ce coef devrait évoluer automatiquement tous les 3 ans au moins et au maximum 6 fois pour arriver au coef 135.

# Par janus2fr, le 07/10/2023 à 16:03

Le coef 135 existe bien pour la position II, c'est le coef le plus haut. La confusion vient peut

être du fait que ce coef existe aussi en position III.

## Par Lineb, le 07/10/2023 à 16:06

Merci! J'imagine donc que c'est le coeff 135 qui était faux au départ car je n'ai pas de responsabilité d'équipe. Mais il aurait été bien qu'ils me parlent de cette modification au moment où ils s'en sont rendus compte et qu'ils la modifient en prenant en compte l'ancienneté... je ne sais pas jusqu'à quand les modifications peuvent être rétroactives, ils ont peut être peur que je demande à rester au coef 135...

#### Par **P.M.**, le **07/10/2023** à **16:12**

Effectivement suivant l'art. 22 de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972. le coefficient 135 en position II...

#### Par **Prana67**, le **07/10/2023** à **18:03**

Oui je me suis mal exprimé. Le coef existe, c'est le plus haut en position 2. Je ne connais aucun cas ou cadre commence avec le coef 135 en position 2